

# Etats-Unis/A la veille d'une semaine d'hommages Le cercueil de George H. W. Bush transféré à Washington

AFP  
Houston/États-Unis

**La dépouille a quitté Houston hier pour un hommage au Capitole.**

LE cercueil de George Herbert Walker Bush a quitté hier soir le Texas à bord de l'avion présidentiel prêté par Donald Trump, pour recevoir à Washington un premier hommage solennel et populaire sous la coupole du Capitole où il avait démarré sa longue carrière politique. Recouvert du drapeau américain, le cercueil du 41e président américain, décédé vendredi à 94 ans, a été hissé à bord de l'appareil devant une garde d'honneur militaire et sous un salut au canon. Son fils aîné George W. Bush, le 43e président américain, l'épouse de ce dernier Laura et des proches ont assisté à l'hommage, la main sur le cœur, avant de monter à bord. Son chien d'assistance, Sully, devait l'accompagner une dernière fois. L'appareil a décollé de Houston en fin de matinée et doit atterrir vers 15H30



Photo : AFP

L'immense hall sous la coupole du Capitole, au milieu duquel a été disposé un catafalque, attendait hier le cercueil du 41e président des États-Unis George H. W. Bush.

(21H30 au Gabon) à Washington. Le cercueil du président Bush devait être transféré au Capitole, pour être exposé en chapelle ardente dès soir. Une garde d'honneur veillera pendant un peu plus de 37 heures, jour et nuit. Il est le 12e président américain à recevoir cet honneur. Le républicain George H. W. Bush avait fait savoir qu'il n'avait pas voté pour Donald Trump en 2016, mais

l'actuel occupant de la Maison Blanche entend lui rendre tous les honneurs. C'est lui qui a ordonné le déploiement du Boeing 747 présidentiel, baptisé Air Force One uniquement lorsque le président est à bord, pour le ramener à Washington. Ce voyage est donc appelé "mission aérienne spéciale 41". "Hâte d'être avec la famille Bush pour rendre hommage au président George H. W. Bush", a tweeté Donald

Trump hier.

**TRUMP AUX FUNÉRAILLES** • Le vice-président américain Mike Pence et les parlementaires étaient attendus pour une cérémonie solennelle à 17H00 (23H00 au Gabon) au Capitole, puis les portes seront ouvertes au public. Comme Gerald Ford (2006), Ronald Reagan (2004) ou Richard Nixon (1994) avant lui, le 41e président américain sera en-

terré selon le protocole des obsèques d'Etat. Demain, journée de deuil national, les funérailles prendront place en la cathédrale nationale, à Washington, comme pour Eisenhower, Reagan et Ford. Le président Trump sera présent, tout comme Michelle Obama. Son époux Barack et les autres ex-présidents américains devraient y assister mais la liste des invités n'a pas encore été dévoilée. Berlin a annoncé que la chancelière allemande Angela Merkel s'y rendrait. L'ancien Premier ministre canadien, Brian Mulroney, prononcera un éloge funèbre, selon des médias américains. Puis ce sera le retour chez lui, au Texas. Après un autre office funéraire en l'église épiscopaliennne de St. Martin à Houston, un train emmènera le cercueil sur le campus de l'université A&M du Texas, où se trouve la bibliothèque présidentielle George Bush, derrière laquelle il sera enterré aux côtés de Barbara, son épouse décédée en avril, et de Robin, leur fille morte d'une leucémie à trois ans.

## A travers le monde

• **Brésil/Politique.** "Aucun risque" pour la démocratie sous Bolsonaro

Le président élu d'extrême droite Jair Bolsonaro ne fait courir "aucun risque à la démocratie", a assuré hier à Madrid son futur ministre de la Justice, l'ex-juge Sergio Moro (photo).

• **Cambodge/Politique.** Les autorités assurent vouloir autoriser le retour de l'opposition

Les opposants cambodgiens, dont des dizaines vivent depuis des mois en exil après l'interdiction de leur parti, seront autorisés à "reprenre leurs activités", a fait miroiter hier le gouvernement de Hun Sen, qui est au pouvoir depuis plus de trente ans.

• **États-Unis/Politique.** Trump veut voir son avocat Cohen en prison

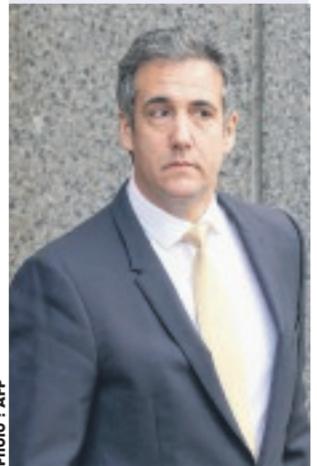


Photo : AFP

Donald Trump a souhaité hier sur Twitter une peine de prison pour son ancien avocat Michael Cohen, qui collabore dans la délicate enquête russe et a avoué la semaine dernière un mensonge embarrassant pour le président américain.

• **Proche-Orient/Confit.** Gaza : six condamnations à mort pour collaboration avec Israël

Un tribunal militaire de Gaza a condamné six personnes à la peine de mort pour "collaboration" avec Israël, ont indiqué hier les autorités dans le territoire palestinien gouverné sans partage par le mouvement islamiste Hamas.

• **Sri Lanka/Crise.** La Cour d'appel suspend les pouvoirs du Premier ministre Rajapakse

La Cour d'appel du Sri Lanka a suspendu hier les pouvoirs en tant que Premier ministre de Mahinda Rajapakse, estimant que "des dommages irréparables" pouvaient être infligés au pays s'il était autorisé à rester à la tête du gouvernement.

• **Syrie/Conflit.** Un haut responsable de l'EI tué

La coalition militaire internationale dirigée par les États-Unis a annoncé hier avoir tué un jihadiste de haut rang impliqué dans l'exécution, il y a quatre ans, d'un travailleur humanitaire américain et d'autres détenus occidentaux en Syrie.

# Burkina Faso/Au sujet de son extradition Ouagadougou François Compaoré va savoir

AFP  
Paris/France

**Le frère de l'ancien président déchu Blaise Compaoré est mis en cause dans l'enquête sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998.**

PLUS d'un an après son arrestation à Paris, François Compaoré saura demain si la justice accepte de l'extrader vers le Burkina Faso, où ce frère de l'ancien président déchu Blaise Compaoré est mis en cause dans l'enquête sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998. Âgé de 64 ans, François Compaoré, aujourd'hui sous contrôle judiciaire, avait été arrêté à l'aéroport parisien Roissy-Charles-de-Gaulle en octobre 2017 en raison d'un mandat d'arrêt émis le 5 mai 2017 par les autorités de Ouagadougou. A ce jour, il n'est pas inculpé dans son pays dans cette affaire. Alors qu'il enquêtait à l'époque sur la mort de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, Norbert Zongo et trois personnes qui l'accompagnaient avaient été

retrouvés morts calcinés dans leur véhicule le 13 décembre 1998 à Sapouy (sud du Burkina Faso). A Paris, le parquet général s'est déclaré favorable à cette extradition. Une procédure contestée par les avocats de M. Compaoré, Me Pierre-Olivier Sur et Mathias Chichportich qui en dénoncent le caractère irrégulier et "exclusivement politique". A l'appui de leur défense, les avocats soulèvent l'imprécision du mandat d'arrêt, le non-respect de la condition de double incrimination - l'infraction poursuivie au Burkina Faso d'"incitation à assassinat" n'existe pas en France - et le risque de voir la peine perpétuelle s'appliquer à M. Compaoré. Initialement prévue en juin, la décision sur l'extradition avait dû être reportée dans l'attente de la transmission de nouvelles pièces. La cour avait réclamé au Burkina Faso des "éléments matériels précis". Dans ce contexte, les avocats ont demandé à la cour d'écarter ces nouvelles pièces affirmant que le magistrat instructeur de Ouagadougou avait rajouté des éléments à charge dans un témoignage oculaire an-

cienn pour tenter de démontrer l'implication de M. Compaoré dans les assassinats. Ils ont déposé en octobre une plainte à Paris pour "faux et usage de faux criminel" en visant ce magistrat, doyen des juges d'instruction de Ouagadougou. "Cet ajout ne peut être le résultat d'une simple erreur matérielle mais caractérise bien une intention frauduleuse", avaient souligné les avocats.

**UN DOSSIER ROUVERT** • Un arrêt de 2014 de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, condamnant le Burkina Faso pour avoir manqué de diligence dans son enquête sur ces assassinats est également au cœur des débats. A l'audience en mars, l'avocate du Burkina Faso, Me Anta Guissé, avait soutenu que c'est notamment en raison de cet arrêt que le dossier avait été rouvert par la justice burkinabè. "Ce qui vous est demandé, c'est que la justice burkinabè puisse faire son travail", avait-elle ajouté devant la cour, relevant que François Compaoré s'était "soustrait" à cette justice en quittant le pays. A l'inverse, Me Mathias



Photo : AFP

Extradé ou pas vers le Burkina Faso ? François Compaoré sera fixé demain.

Chichportich avait fait valoir que, selon cet arrêt, M. Compaoré avait bien été entendu par la justice de son pays en tant que témoin et qu'il ne pouvait pas être reproché à l'Etat burkinabè, alors dirigé par son frère, d'avoir fait obstruction à la justice à cet égard. Classé en 2003, après un "non-lieu" en faveur du seul inculpé, le dossier Zongo a été rouvert à la faveur de la chute de M. Compaoré fin octobre 2014, chassé par la rue après 27 ans au pouvoir. Le 15 décembre 2015, trois ex-soldats du Régiment de

sécurité présidentielle (RSP), l'ancienne garde prétorienne de M. Compaoré, ont été inculpés. Le président français Emmanuel Macron a évoqué l'affaire pendant sa visite fin novembre 2017 au Burkina : "Il appartient à la justice française de prendre sa décision, je ferai tout pour faciliter celle-ci", avait-il affirmé. François Compaoré s'est enfui du Burkina lors de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Les deux frères se sont réfugiés en Côte d'Ivoire où ils ont obtenu la nationalité ivoirienne.